L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 MARS 1872. — 45me Année—Vol. XLV.

BOUGON & LIBBY, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN, 27 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par C. E. Girardey & Co., à la résidence 182, rue du Canal—Beaux meubles de salon, en bois de rose, [illegible], etc., etc.

Par R. M. Montgomery, au No. 1[illegible] de la rue de la Douane—Tout le contenu de la dite résidence, consistant en beaux meubles, argenterie, pianos, etc.

Par C. Villeneuve, [illegible], en face de la rue du Canal—Bétail.

Par Stern & Bros, à leur salle d'encan, No. [illegible] rue de Chartres—[illegible], souliers et brodequins.

Par Hellmann, [illegible] & Co., au No [illegible] de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

ATTENTION !

Messieurs—[illegible] de nos lecteurs [illegible] de meubles que doit faire aujourd'hui, à l'encan, MM. C. E. Girardey & Co, rue du Canal 182. Tous les articles [illegible] qui s'y trouvent sont fort élégants. [illegible] à la vente qui commence à 10 heures du matin.

Chaussures.—Demain jeudi, [illegible] du courant, à 10 heures et demie du matin, dans leur salle d'encan de la rue Vieille-Levée No [illegible], MM. Voorhies, Aulier & Co. vendront [illegible] pour hommes, femmes, [illegible] de New-York, Boston, Philadelphie et Baltimore. La vente, qui est à crédit, est recommandée au commerce de la ville et de la campagne.

Vente de clôture.—Le reste du magasin de [illegible] de L. Marcus, rue ste Anne, Nos [illegible], sera vendu à l'encan aujourd'hui, à 11 heures du matin. Un grand assortiment d'articles de quincaillerie de choix, un petit coffre-fort, des comptoirs, etc., seront vendus en même temps.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au "Pelican Printing Office," 112 et 114, rue Gravier.

THEATRES.

Aujourd'hui, Mercredi.
Opéra—Grand Concert Spirituel.
Académie—The Boy Detective.
St-Charles—Caste.
Variétés—Romance of a Poor Young Man.

La Discorde.

Il s'est passé, avant hier soir, au meeting tenu rue des Champs-Elysées, dans le Troisième District, des scènes regrettables qui eussent pu être facilement évitées. Les honorables citoyens qui font appel aux partisans des réformes, sans distinction de parti, ont certainement le droit de convoquer des meetings dans chaque ward, mais ils ne peuvent, selon nous, assumer l'autorité d'imposer une organisation toute faite au meeting, ni d'étouffer la voix des électeurs qu'ils ont convoqués. C'est ce qui a eu lieu dans le meeting du Troisième District.

Au lieu de proposer simplement la nomination d'un président temporaire qui eût fait procéder à l'élection d'un bureau définitif, le citoyen qui a appelé le meeting à l'ordre, a désigné le président, les vice-présidents et les secrétaires, en vertu d'une décision préalable prise par les signataires de la convocation. Cette manière de procéder a donné lieu à une vive opposition et à un débat acrimonieux fort regrettable entre des citoyens qui ont, en définitive, un intérêt commun, et qui ne doivent avoir qu'un seul but.

Le juge Kennedy ayant fait observer que la convocation ne s'adressait pas aux démocrates et que ceux-ci n'avaient pas le droit de venir participer aux délibérations de la réunion, M. Carroll lui a répondu, avec beaucoup d'à-propos, que lui-même, juge Kennedy, était un très ancien démocrate, et que c'était comme démocrate qu'il avait assisté au premier meeting de réforme et qu'alors il ne pouvait nier à ses anciens coreligionnaires le droit d'agir comme il l'avait fait lui-même. — [illegible] de pouvoir s'entendre, la réunion s'est ajournée.

Quels sont les enseignements que nous devons tirer de cette séance ? Nous voyons, d'une part, des démocrates, qui ont joué un rôle éminent dans le parti, comme le juge Kennedy, M. Sweeny et M. Kennard qui [illegible] aujourd'hui exclusivement réformistes, et, de l'autre, des démocrates non moins connus et non moins respectables, comme MM. Carroll et P. S. Wiltz, se livrer à des débats acrimonieux, non sur la question des réformes à obtenir—ils sont d'accord—non sur la nécessité de renverser le gouvernement corrompu qui nous régit—ils sont encore d'accord—mais sur une question d'organisation intérieure d'un meeting.

Si MM. Carroll et Wiltz eussent fait comme MM. Kennard et Kennedy, ou s'il [illegible] à tous les démocrates de s'intituler demain réformistes, est-ce que l'accès des meetings ou le droit de participer à leur organisation pourrait leur être interdit? Quelle différence y a-t-il donc entre les deux partis? Rien qu'une question de nom. Et c'est pour une question de nom que le grand parti conservateur [illegible] se divise! Cela n'est pas sensé. Si c'est pour une question de places, cela est triste, et il faut y mettre ordre le plus tôt possible.

Le parti de la réforme ne peut se contenter avec quelques centaines d'adhérents seulement; il lui faut une armée derrière cet état-major, et si l'armée des électeurs démocrates n'est pas convaincue de la nécessité d'un changement de nom et de bannière, le seul parti à prendre pour rétablir l'union est que l'état-major revienne à l'armée.

Nous venons de dire qu'il n'y a plus que différence de nom entre le parti de la réforme et le parti démocrate, bien que nous en ayons signalé une autre très importante quand nous avons dit que l'adresse du comité central contenait une acceptation de l'égalité sociale; mais l'organe du parti et plusieurs de ses orateurs ayant protesté contre notre interprétation, nous devons [illegible] de leurs déclarations réitérées, que les [illegible] ne sont pas plus loin que les démocrates et que les deux partis se contentent de reconnaître et d'admettre l'égalité civile et politique de tous les citoyens sans distinction de race.

Donc, il n'y a plus qu'une question de nom [illegible] la forme, s'il n'y a pas, au fond, une question de places. Eh bien! ces deux questions peuvent être résolues d'une façon bien simple : par la fusion des clubs démocrates et des clubs réformistes dans chaque ward pour la nomination de délégués à une convention unique, laquelle aurait pleins pouvoirs et pour choisir les candidats et pour décider le nom sous lequel la liste des candidats sera présentée aux électeurs : candidats démocrates, candidats du peuple ou candidats de la réforme.

Nous soumettons notre suggestion aux citoyens désintéressés des deux organisations. Beaucoup de personnes pensent qu'il faudra en arriver à une fusion; pourquoi ne pas commencer par où il faudra finir?

☞ Il n'y a rien d'impossible en ce monde, du moins l'on a supprimé ce mot chez Michel Lion, à l'enseigne des Cent Mille Paletots. Cette maison qui confectionne des habillements pour hommes et enfants, était habituée à se faire payer des prix raisonnables, comme on le fait partout ailleurs. Mais aujourd'hui, tout est changé; le propriétaire de cet établissement a [illegible] compris que la génération actuelle voulait être bien habillée mais à peu de frais. Aussi, tout en continuant à livrer au public de belles et bonnes confections, [illegible] à la dernière mode, la maison Michel Lion s'est efforcée de réduire tous ses prix. Aussi toutes les personnes qui aiment à la fois les choses bien faites et le bon marché savent aujourd'hui que pour trouver réunies ces deux avantages, il faut aller chez MICHEL LION, [illegible] Levée, en face du Marché Français. Beaucoup de gens, sans doute, profiteront de cet avis.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 1[illegible] rue du Canal, chez M. E. Hedrich.

Paquebot pour la côte d'en bas.—Le paquebot Sallie V., capitaine A. F. Jeanfreau, a remis son départ jusqu'à aujourd'hui mercredi 27 du courant, à 10 heures du matin.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînettes. Elle se vend au No 1[illegible] de la rue du Canal.

Grand Concert Spirituel.

C'est aujourd'hui que les artistes de l'Opéra donnent, au profit de la souscription patriotique française, le grand concert spirituel, dont nous avons parlé à diverses reprises. Le programme de cette fête musicale est l'un des plus complets et des plus intéressants qu'il soit possible de composer. Tous les premiers sujets de la troupe—chanteurs et cantatrices—se feront entendre dans une série de morceaux dont le choix fait honneur à leur goût.

Indépendamment de l'intérêt que le but de cette solennité offre à tous les amis de la France et aux résidents français, la composition du programme est pleine d'attrait. Nous tenons de bonne source que la salle presque entière est louée; il ne reste que quelques places. On se les disputera dans le courant de la journée.

Le concert commencera à sept heures et demie précises.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE DES RESIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE,

Avec le concours des amis de la France pour la libération du Territoire Français.

Voici la liste de souscriptions que nous avons reçue hier.

26 mars 1872.

[illegible] St. Martin	$ 5 00
J. Bouchoux	10 00
Mlle Marie Bouchoux, de Shreveport	50 00
	$65 00
Listes précédentes	$9,493 32
Total des listes de l'Abeille	$9,558 32
Total général	$15,017 37

Nous espérons que la recette de la représentation de ce soir, à l'Opéra, grossira notablement le chiffre de la souscription.

Extraordinaire pour les salons.—Vous trouverez au No 5 de la rue du Camp une collection d'objets à bon marché pour distraire les familles et faire aimer l'intérieur d'une maison. Cela est tout-à-fait magique.

CHRONIQUE LOCALE.

Tonnerre.—Pendant l'orage de lundi matin, la maison de M. Samuel Davis, rue Bouny, près de la rue Alix à Alger, a été frappée par la foudre. Heureusement personne n'a souffert. La maison a éprouvé pour $40 de dommage.

Un pistolet chargé drolement.—Un Wylost Drawin et un —— Miles ont eu une dispute, hier soir, à propos d'argent, sur la Levée, devant la rue Poydras, et le premier a tiré sur le second avec un pistolet chargé de plombs de chasse. Les plombs ont atteint Miles à l'œil droit, mais il paraît que la blessure n'est pas dangereuse.

Conseil de Ville.—Réunion hier, sous la présidence du maire Flanders.

M. Lewis est absent et M. Bonzano est malade.

L'offre de $2100, faite par M. John Clarke pour la bâtisse de fer qui se trouve à la tête de la rue du Canal, est rejetée, et la construction sera de nouveau annoncée pour la vente.

M. Shaw présente une résolution pour élever les digues du Canal Carondelet. Le travail, suivant l'estimation du voyer, coûtera environ $11,000. M. Shaw insiste pour que le travail se fasse immédiatement.

M. Walton dit que selon la charte, l'entreprise doit être donnée à l'encan à celui qui demandera le moins.

M. Shaw répond qu'il y a urgence et la résolution est adoptée.

Est adoptée également la résolution relative à l'érection de la statue de Franklin sur la place Lafayette. Cette statue, œuvre de Power, est un cadeau de M. Wood, du Times, à la ville.

En ce qui concerne les dommages réclamés par Mme Cornes et autres pour dommages causés par le feu du canon tiré le Mardi-Gras, le maire à qui ces réclamations avaient été référées, rapporte que la ville n'a ordonné aucune salve d'artillerie le Mardi-Gras, et que par conséquent elle n'est pas responsable. Le rapport est adopté.

M. Cochran rapporte qu'il a examiné l'affaire de M. Mulligan et qu'il est convaincu que la somme de $34,467 lui est due.

Une résolution autorisant [illegible] le paiement de cette somme [illegible].

Une ordonnance pour lever une taxe de 5/16 de 1 pour cent, pour les écoles et une ordonnance pour lever une taxe de un demi de 1 pour cent pour la police métropolitaine, sont présentées et déposées.

Le Conseil s'ajourne.

Jeudi-Saint.—Beaucoup de catholiques veulent visiter les églises ce jour-là, mais ils ne savent pas exactement où elles se trouvent dans le vaste périmètre de la Nouvelle-Orléans, en sorte qu'ils bornent leurs visites à celles qui sont situées dans leur voisinage. Pour faciliter cette tâche pieuse, nous indiquons ci-dessous d'une manière précise, les localités urbaines où ces églises se trouvent, en les classant par district :

PREMIER DISTRICT.

L'Immaculée Conception (des Jésuites), rue Baronne;
St-Alphonse, rue Constance, entre St-Andrew et Joséphine;
Notre-Dame de Bons-Secours, rue Jackson, entre Laurel et Constance;
Assomption, rue Joséphine, entre Constance et Laurel;
St-Joseph, rue Commune, entre Marais et Villere;
St-Michel, Place de l'Annonciation;
St-Patrick, rue du Camp, entre Girod et Julia;
Ste-Thérèse, encoignure Camp et Erato;
St-Jean-Baptiste, rue Dryades, entre Calliope et Clio;
St-Maurice, coin Hancock et Royale;
Ste-Marie, coin Constance et Joséphine;

DEUXIÈME DISTRICT.

Cathédrale St-Louis, rue Chartres;
Ste-Marie (Archevêché), rue Chartres;
Ste-Rose de Lima, rue Bayou, près la rue Bread;
Ste-Anne, rue St-Philippe, entre Roman et Prieur;
St-Antoine (Chapelle), rue Remparts;
St-Augustin, rue de l'Hôpital ou Bayou.

TROISIÈME DISTRICT.

St-Vincent-de-Paul, rue Dauphine, entre Montégut et Clouet;
Ste-Trinité, rue St-Ferdinand, entre Dauphine et Royale;
Annonciation, coin Mandeville et Marais;
Chapelle du Couvent des Ursulines;
Sainte-Croix, rue Indépendance;
St-Pierre, rue Bourgogne, entre Marigny et Mandeville.

QUATRIÈME DISTRICT.

St-Etienne, avenue Napoléon, près Bouligny;
St-Henry, rue Berlin, près Magasins;
St-Michael, rue Chippewa.

CINQUIÈME DISTRICT.

(Gretna.)
St-Joseph.

(Alger.)
St-Barthélemy;
St-Nom de Marie, rue Verret.

Duels de journalistes en France.—Nous lisons ce qui suit dans un journal.

"Un article du Pays contenant des attaques contre la rédaction du nouveau journal le Corsaire a entraîné une demande de réparation de M. Sauton, rédacteur de ce même journal, à M. Rogat, rédacteur du Pays. Le premier rappelait au second qu'il lui avait déjà envoyé ses témoins inutilement; M. Rogat a accepté, mais a provoqué en même temps M. Richardet, rédacteur en chef du Corsaire. Le premier duel a eu lieu dans le bois du Châtillon, aux environs de Robinson. Les témoins étaient, Paul de Cassagnac et Léon Cavellier d'une part, et les témoins de M. Georges Sauton, Alexis Bouvier et Victor Bergeret de l'autre.

L'arme choisie était l'épée de combat.

Le duel a donné lieu à trois reprises; après une première passe, M. Albert Rogat a été blessé à la jambe; la seconde passe a été coupée par les témoins; à la troisième, M. Albert Rogat a été touché à la poitrine.

Les médecins étant alors intervenus, ont déclaré que le combat devait cesser.

Les blessures de M. Rogat sont douloureuses mais elles ne mettent pas sa vie en danger. Elles empêchent momentanément l'autre duel, qui devait avoir lieu entre lui et M. Richardet, rédacteur du Corsaire.

L'arme choisie était, cette fois, le pistolet."

Nos dépêches par le câble annoncent que M. Rogat, remis de ses blessures, s'est battu avec M. Richardet et l'a blessé.

— Voici une opinion exprimée dans un article de l'Evening Standard, traduit par le Journal de Paris:

"Nous ne pouvons dire jusqu'à quel point il est possible de fonder aux Français une [illegible]"

[illegible]

"Les hommes d'Etat qui pensent à l'établissement d'une république française [illegible]"

Reprise du service.—MM. C. A. Whitney & Cie. annoncent que les trains du chemin de fer de la Nlle-Orléans, Mobile et Texas reprendront leur service régulier ce matin, le dommage causé à la voie par les dernières pluies ayant été réparé.

Nouveautés de printemps et d'été.—La maison J. Galinier, rue Royale, No 101 entre les rues St-Louis et Conti, vient de recevoir par les derniers arrivages, un grand envoi d'articles de modes pour l'été, entre autres des chapeaux garnis, modèles français, et toutes sortes de chapeaux de paille, crêpes, tulles et ornements nouveaux.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY

Séance du lundi 4 mars 1871.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Discussion du projet de loi tendant à reporter à l'exercice 1872 une somme de [illegible] de francs restant disponible sur le crédit de 5,559,350 francs ouvert par décrets du 26 novembre 1870 et 6 janvier 1871 pour travaux d'utilité communale.

Le projet de loi est adopté.

M. Henri Brisson désire poser une question à M. le ministre de la justice. Voici quelle est cette question....

M. Arago.—Je demande la parole. (Rires.)

M. Henri Brisson.—Il a été distribué un document, le rapport sur l'insurrection du 18 mars. C'est à propos de ce document que je veux adresser une question à M. le ministre de la justice. A la suite des annexes, il y a 17 rapports de MM. les présidents de cour d'appel.

M. Brisson donne lecture d'un de ces rapports.

L'orateur ajoute que les questions adressées à MM. les présidents étaient des questions politiques.

M. Brisson donne lecture du rapport de M. le président de Nancy. Il continue par le rapport de M. le président de Bourges. D'après ces rapports, M. Brisson constate que MM. les présidents de cour d'appel ont répondu à des questions politiques.

C'est là-dessus, ajoute l'orateur, que je désire questionner M. le ministre de la justice.

M. Arago.—(Il est accueilli par des murmures partant de la droite.) Messieurs, je demande la parole pour un fait personnel.

Lorsque j'ai vu le volume de l'enquête sur le 18 mars posé sur la tribune, je n'ai pu m'empêcher de demander la parole.

J'ai lu ce volume; j'ai trouvé dans le livre des dépositions une chose extraordinaire.

La commission ne m'a pas appelé pour déposer, et je m'en étonne parce qu'il y a dans ce livre des accusations contre moi auxquelles j'aurai voulu répondre.

M. Dufaure.—Vous avez nommé une commission qui avait pour mission de faire une enquête sur le 18 mars.

Cette commission avait tous les pouvoirs. M. Daru, son président, m'a demandé la permission d'adresser des questions à MM. les présidents de cour d'appel, je ne pouvais m'empêcher d'accorder cette permission. (Très bien à droite.)

M. Delpit.—J'ai été chargé par la commission de faire le rapport sur le 18 mars. J'ai été chargé aussi des dépositions et j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir.

Comme rapporteur, je me fais fort de démontrer, à tous ceux qui voudraient m'adresser des questions, que je suis resté au-dessous de la vérité. [illegible] fort modéré pour les hommes et très sévère pour les principes.

M. Arago.—Il reste établi que je n'ai pas été appelé.

M. Tirard.—Ces deux volumes n'ont pas été discutés et ils sont déjà livrés au public, je demande que l'on s'explique là-dessus.

M. Baze.—On a distribué à chaque député deux volumes, et il est inexact que l'on en ait vendu.

M. Lepère.—Combien en a-t-on tiré?

M. Baze.—On veut parler peut-être de la publicité; et c'est pour la publicité, nous voudrions qu'elle soit plus grande, mais pour la distribution, c'est inexact.

Discussion du projet de loi ayant pour effet d'établir des peines contre les affiliés à l'Association internationale des travailleurs.

M. Tolain s'explique sur son absence de samedi. Je ne veux pas examiner la loi sur l'internationale comme un docteur en droit, je trouve pourtant qu'il aurait mieux valu discuter la loi sur les associations en général. La commission, je crois, a voulu viser l'esprit de solidarité qui pousse les ouvriers à s'entendre pour la défense de leurs salaires plutôt que l'association des travailleurs.

C'est pour cela que la question que nous allons discuter est plus grave que toute question politique.

M. Tolain examine les causes, les motifs qui ont poussé les ouvriers à établir un lien de solidarité avec les travailleurs étrangers.

La cause principale est une contrainte [illegible] du droit de salaire. Beaucoup de personnes ont vu plus loin et ont déclaré que cette association des ouvriers était antipatriotique.

L'orateur démontre que cette association des ouvriers de tous pays n'est pas antipatriotique, et, à son appui, il cite les associations des francs-maçons et des nombreuses associations religieuses.

Pour attaquer l'association de l'Internationale, beaucoup de personnes assurent que tous ses membres, à un signal partant de n'importe quel point où siégera le comité central, peuvent se lever et troubler la paix publique. M. Tolain combat ces croyances et lit plusieurs articles des règlements de la société; par ces règlements on peut voir qu'il n'y a qu'un lien de solidarité qui doit exister entre les ouvriers de tous pays.

M. Tolain explique dans quel but fut fondé l'association dont il est question. Il raconte toutes les phases qu'a suivies la Société de l'Internationale. Quant à la question des grèves, M. Tolain repousse énergiquement le rôle que l'on veut faire à la Société de l'Internationale.

M. le comte Jaubert.—Je demande la parole.

M. Tolain déclare que c'est seulement dans la grève des bronziers que l'Internationale est entrée en cause, parce qu'elle croyait cette grève juste. Pour la grève des tailleurs de Paris et celle du Creusot, l'Internationale a repoussé de les seconder parce qu'elles n'étaient pas justes. Et là-dessus M. Tolain défie de prouver le contraire.

M. le comte Jaubert.—Et Fourchambault?

M. Tolain.—Pour Fourchambault, je nie que l'Internationale ait provoqué la grève; il se peut, il est même vrai que l'Internationale a fait passer de l'argent aux grévistes. Pour d'autres grèves, les fonctionnaires de l'empire y étaient pour beaucoup, entr'autre, pour la grève de Mulhouse, en 1870.

M. Scheurer-Kestner.—C'est très vrai.

M. Tolain.—Non-seulement il y avait dans les grèves de l'Alsace des fonctionnaires de l'empire, mais il y avait les excitations du clergé. (Tumulte effroyable à droite.—Vifs applaudissements à gauche.)

M. Tolain.—Si vous en voulez la preuve, les pièces sont à la questure; vous pouvez les consulter.

M. de Kerdrel.—L'Assemblée ne peut permettre un tel outrage. (Oh! à gauche.)

M. de Kerdrel prononce quelques paroles qui excitent les applaudissements de la droite.

M. de Lorgeril s'en mêle, et il est soutenu par M. Malartre.

Plusieurs voix à droite—La preuve!

M. le président relève les paroles de M. Kerdrel.

M. de Kerdrel—Je demande à faire une question. Si quelqu'un avait eu la malheureuse idée d'attaquer l'armée, est-ce que M. le président l'aurait permis?

M. le président déclare que le président n'a pas le droit de censure sur les opinions tant qu'il n'y a pas délits et offenses envers l'Assemblée. Il pense que l'accusation de M. Tolain n'est pas fondée.

M. Tolain—Depuis dix minutes, chaque fois que j'ai ouvert la bouche, vous m'empêchez de parler. La preuve, la voici : j'ai parlé des grèves de Mulhouse, eh bien, la preuve, un de mes amis, très compétent sur la question, est tout prêt à la donner.

M. Scheurer-Kestner—C'est moi.

Voix à droite—Qu'il parle.

Le tumulte est au comble.

M. Tolain continue: Il explique les différentes phases qu'a parcourues la société de l'Internationale et fait le récit des procès qu'elle a eus sous l'empire.

A la suite de tous ces procès, elle fut dissoute, et quand on voulut la reformer, les registres étaient perdus et les fondateurs ne purent [illegible] de la moralité des membres.

Dans la seconde formation de l'Internationale, on s'occupa alors plus de politique que de solidarité entre les ouvriers français et étrangers. Pourtant, il ne faut pas ajouter foi au dire de certaines gens qui trouvaient partout la trace de l'Internationale. Dans les événements de l'enterrement de Victor Noir comme pour le 4 septembre, elle n'était pour rien.

Au moment de la déclaration de guerre, quelques membres eurent l'idée de protester, la protestation eut lieu. M. Tolain en donne lecture. [illegible]

[illegible]

M. Keller [illegible]

La séance est levée à 6 h. 25 m.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

[illegible]

Négociations pour l'évacuation du territoire français.

Si elles aboutissent l'Assemblée nationale sera dissoute.

Entrevue de Pinchback avec le président.

Il lui remet des propositions d'arrangement.

Découragement des délégations louisianaises.

Grant n'en favorise aucune.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Madrid, 26 mars — Les frégates Gerona et Arapeles ont reçu ordre de se rendre à la Havane et non à Venezuela.

Londres, 26 mars — A la Chambre des Communes, M. R. A. Macie, représentant de Leith, a appelé l'attention sur l'état des côtes qu'il regarde comme sans défense contre l'ennemi étranger. Il demande que les défenses de la côte près de Leith et Glasgow soient renforcées. Le très honorable Edward Cardwell, secrétaire de la guerre, admet la plausibilité de la motion, mais il soutient que la place de Liverpool doit être fortifiée en premier lieu, ensuite Glasgow. Il n'y a pas de danger pour Edimbourg. Paul Jones lui-même n'essaya pas d'attaquer cette place. Il faut se rappeler qu'on a fait de grandes améliorations par les torpilles qui ont révolutionné le système des défenses de la côte et des ports. La motion n'est pas appuyée par plusieurs membres et elle échoue par la division de la Chambre.

Paris, 26 mars—Le maréchal Bazaine a reçu la permission de publier une brochure pour justifier sa conduite à Metz.

Le Conseil général de la Seine a voté une allocation de 18 millions de francs pour les écoles de Paris.

Le Constitutionnel assure de nouveau qu'il y a entre la France et l'Allemagne des négociations tendant à la libération du territoire de la présence des troupes allemandes et que le gouvernement allemand est favorablement disposé.

L'Allemagne, dit le Constitutionnel, consent à [illegible] moyennant le payement immédiat de 500,000,000 de francs de l'indemnité de guerre et des deux milliards restant par versements annuels.

Berlin, 26—L'empereur Guillaume, après un long repos, se trouve complètement rétabli.

Le rebelle Liebknecht, jugé pour cause de haute trahison à Leipzig, a été condamné à deux ans de prison.

Paris, 26 — Le rapport d'après lequel Washburne et Remusat avaient négocié une convention littéraire, est contredit. Sir Charles Dilke est ici.

On rapporte que la France a donné avis final de l'abrogation du traité de commerce avec la Belgique.

Londres, 26 mars—Une dépêche de Paris au Standard de Londres dit que si les négociations pour le retrait des troupes allemandes des départements occupés réussissent, l'Assemblée nationale sera dissoute.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Matamoros, 26 mars—Le général Quiroga, avec 600 hommes de cavalerie, est parti pour Monterey, laissant le général Hinojosa pour commander à Camargo. Cortina s'est avancé dans l'Etat de Nouveau Léon et menace les communications de Quiroga avec l'intérieur.

[illegible]

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havane, 26 mars—Manuel Asperos est parti pour les Etats-Unis aujourd'hui pour prendre part aux travaux de la Commission mexicaine mixte.

Les troupes du gouvernement, après six heures de combat, ont battu les insurgés dans l'Etat de Tabasco. La révolution à Tabasco est considérée comme terminée. [illegible] Porfirio Diaz est allé à New-York, dit-on, et d'autres chefs sont allés au Nord pour se rendre à la Havane, de la Nouvelle-Orléans et de Brazos Santiago.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 26 mars — Joseph Nimmo a été nommé inspecteur de bateaux à vapeur.

M. Sherman pense que l'action du Sénat [illegible] du thé et du café. [illegible]

Le bill [illegible] le droit de passage au chemin de fer de Mobile et du Grand Trunk, avec un amendement exigeant qu'il soit achevé en 5 ans, a passé. Rien d'important à la Chambre.

Washington, 26 mars—Le lieutenant-gouverneur Pinchback a eu une entrevue avec le Président ce matin. [illegible] le président Grant, le général Babcock, Pinchback et le sénateur Harris de la Louisiane. Alors certaines propositions ont été faites pour rétablir l'harmonie dans le parti républicain de la Louisiane. Le Président les a jugées favorables et a promis de les soumettre à l'opposition. Pinchback et les délégués attendent ici la réponse aux propositions.

Ils n'ont pas beaucoup de confiance, mais ils se consolent en disant: Grant ne vote pas en Louisiane. Les pinchbackistes sont à Grey et les ingrahamistes à Wormly.

La délégation d'Ingraham est découragée. [illegible] Warmoth, Pinchback et Ingraham, que d'une pipe de tabac.

Washington, 26 mars — Le comité [illegible] contre Hurlbut, contrôleur de la circulation, [illegible] du bureau de la circulation. Le comité continuera son enquête sur l'accusation de pratiques criminelles dans l'exercice de ses devoirs de contrôleur. Le comité a été 6 contre 3 en faveur de la résolution.

Washington, 26 mars—Le sénateur Sumner a parlé ce matin devant le comité de la vente d'armes et a refusé de témoigner. Il a demandé et obtenu la permission de lire une protestation [illegible]

Il dit que l'interrogatoire d'un sénateur [illegible] en dehors du Sénat et ne se rattachant pas aux devoirs publics [illegible] précédents, comme lorsque M. Seward et M. Wilson furent interrogés sur l'expédition de John Brown, [illegible]

M. Sumner prend aussi exception [illegible]

[illegible]

San Francisco, 26 mars—[illegible]

NOUVELLES DIVERSES.

[illegible]

New-York, 26 mars — [illegible] Jas. Gould, dans la direction de la compagnie de l'Erie. Les actions sont tenues maintenant à 66, mais les demandes sont moins actives. On a vendu aujourd'hui 120,000 actions à des prix variant de 64 à 71 1/2. Les Américains achetaient et les Européens vendaient.

San Francisco, 26 mars—Une légère secousse de tremblement de terre s'est fait sentir hier soir dans tout l'Etat. Pas de dommage connu jusqu'à présent.

Nashville, 26 mars — David Jones (colored), sur lequel un attroupement avait tiré hier soir, est mort cette après-midi. Il a avoué plusieurs crimes dont il était accusé, mais il a nié avoir tiré sur le fermier Murray. D'autre part, Murray qui connaissait Jones, a déclaré, dans ses derniers moments, que c'était bien Jones qui avait tiré sur lui.

San Francisco, 25—La force centrale du tremblement de terre a été dans la Sierra Nevada. A Visalia, [illegible] pour faire tomber les marchandises des étagères et pour faire lézarder les murs. A San Francisco la vibration a duré 10 secondes, mais elle n'a pas été remarquée par plus du dixième de la population.

Shreveport, 26—Il y a apparence de beau temps. La rivière a monté de 1 pied en 24 heures. Arrivés le Texas et le Carrie de N. O. Partis le Shreve pour St-Louis et le Marie Louise pour N. O.

Pittsburg, 26 mars — B. C. Louth et A. Evans, de cette ville, ont été victimes d'un vol dans un char-dortoir venant de New-York ce matin. [illegible] Pas d'arrestation.

TEMPÉRATURE.

Probabilités—Beau temps pour les Etats du golfe.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 26 mars — Descendant: Les steamers Tempest, Dean, Jno. Howard, [illegible], Natchez, Robt. Mitchell.

Cincinnati, 26 mars — Temps clair, doux et agréable.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 26 mars—Arrivés, le navire Alert, en 22 jours de Holyhead; [illegible] Crown Point, [illegible] Jamaïque, [illegible]; le steamer Austin, de Brazos Santiago.

MARCHÉS EUROPEENS.

Liverpool, 26 mars — Les avis de Manchester sont favorables.

Paris, 26—[illegible]

Francfort, 26 mars—Bons, 96 1/8.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 26—Coton ferme, vendu [illegible] balles, uplands 23 7/8, Orléans 23 1/4.

New York, 26—Argent facile de 4 à 5 pour cent sur demande. Sterling 109 1/4 à 110. Or 110 1/8 à 110. Gouvernements [illegible].

Galveston, 26—Coton plat. Bon ordinaire 20. Stock 36,271 balles.

Mobile, 26 mars — Coton ferme. Middling 21 [illegible] à 22. Stock 26,296 balles.

Savannah, 26 mars — Coton ferme. Middling 22 1/4. Stock 26,965 balles.

Dépêches d'hier soir.

Paris, 26 mars.—La taxe sur les matières premières a été abandonnée pour le moment.

Londres, 26 mars—Le budget annuel montre que les dépenses sont de £4,000,000 [illegible]

Les recettes du télégraphe postal ont dépassé de £50,000 les dépenses. [illegible]

Une réduction de 50 pour cent sur le tarif du café et de la chicorée a passé à la Chambre des Communes.

Washington, 26 mars — Des dépêches particulières de Matamoros confirment les succès [illegible]. On s'attend à ce qu'ils évacuent Camargo au premier jour.

New-York, 26—Le comité de la Législature de la Géorgie est ici pour faire enquête sur la conduite du gouverneur Bullock, absent. [illegible]

Vingt-cinq mille actions de l'Erie ont changé de mains hier. Le World dit que Jay Gould seul a fait un bénéfice de $3,500,000 par la hausse.

L'Express croit que c'est là un trait du grand plan de Sickles—combinaison pour faire des fortunes colossales.

[illegible]

Nashville, 26 mars — Un nègre a tué un fermier [illegible]

LE TÉNOR MICHOT A MARSEILLE.

Les journaux de Marseille publient des détails suivants sur les scènes de désordre qui ont eu lieu au Grand-Théâtre de cette ville [illegible] le ténor Michot.

[illegible]

[illegible]

Eglise Evangélique Française, Encoignure Remparts et Bienville. Tous les dimanches, culte divin à 11 heures. [illegible]

Maux d'Yeux et Maux d'Oreilles. Le Dr. C. Beard, Oculiste, Infirmerie d'Orléans, Au No 140 de la Rue [illegible].

NOUVELLES NATTES. Vente en gros et en détail. [illegible]

MACHINE A COUDRE — DE — WHEELER & WILSON. [illegible]

Avis Spécial. Le paquebot de la côte inférieure, Sallie V., capitaine A. F. Jeanfreau, a remis son départ à AUJOURD'HUI, mercredi, 27 du courant, à 10 heures du matin. A. E. VERRET, Agent. 27 mars—1t. No 128 rue Vieille-Levée.

Perdu. [illegible]

Aux Contracteurs et Entrepreneurs. [illegible]

Vente des Revenus des Marchés. DÉPARTEMENT DU COMMERCE. [illegible]

A VENDRE. Les conférences du père Félix, en 14 volumes, avec reliure de Paris. S'adresser au bureau de l'Abeille.

Avis. [illegible]

Ale de McEwan. 100 [illegible]

Modes, Nouveautés, Fantaisies. [illegible] AU No 37 RUE ROYALE.

Divers, Divers. — Au Magasin et au Débarcadère. — 6000 [illegible]

Champignons. Champignons. 200 [illegible]

Avis. [illegible]

Magasin de Chaussures. [illegible] F. J. GOTTWALLES.

F. GONTHIER. MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE. [illegible]

PLUS DE CORS AUX PIEDS! [illegible]

OCTAVE FORSTALL, [illegible]

PHARMACIE DELOCHE. Coin Bourbon et Dumaine. [illegible]

MAISON J. GALINIER, RUE ROYALE, 101, ENTRE ST-LOUIS ET CONTI. Reçu par les derniers arrivages du Havre: TOUTES LES NOUVEAUTÉS POUR MODES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ. CHAPEAUX GARNIS, modèles français. CHAPEAUX DE PAILLE, FRANÇAIS, ANGLAIS, BELGES, SUISSES et AMÉRICAINS. Aussi les FLEURS—CRÊPES, TULLES et ORNEMENTS NOUVEAUX. PRIX MODÉRÉS.

SOYEZ HEUREUX CHEZ VOUS! MAGIE DE SALON. [illegible] DÉPÔT D'OBJETS MAGIQUES. [illegible]

La Compagnie de Manufacture d'Engrais de la Louisiane. A CONSTAMMENT en vente les Poudres désinfectantes propres et inodores. [illegible] J. J. WECKERLING, 51, rue de la Douane; KERSHEDT & BIENVENU, 114 rue du Camp; [illegible] B. BLOOMFIELD, Secrétaire.

SECURITY Life Insurance and Annuity Company, NEW YORK. [illegible]

UNITED-STATES AND PROPELLING CAR COMPANY. CAPITAL $500,000—ACTIONS DE $100. [illegible] Machine à calorique ou air chaud. [illegible] BULL & BLOOMFIELD. [illegible] Chars des rues. [illegible] Appareil. [illegible] THE UNITED STATES AND EUROPEAN PROPELLING CAR COMPANY. [illegible] IL PEUT SERVIR A TOUT [illegible] ANTHONY SAMBOLA, [illegible] BENJAMIN BLOOMFIELD, [illegible] WM WREN, H. C. BULL, WM. BARRETT, EDGAR STEEL, RICHARD GAINES, THOS. H. HIGGINBOTHAM. [illegible] GEO. L. BLOOMFIELD, Secrétaire et Trésorier.

WASHINGTON EXCHANGE, 21, rue St-Charles. [illegible] JOHN BRUNO.

Avis. [illegible]

SEULE AGENCE [illegible] Martini Sola & Co.

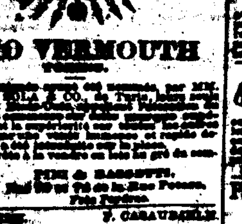

VINO VERMOUTH [illegible]

J. E. MERILH & Co. 170 [illegible] MARCHANDS EN GROS ET DÉTAIL. [illegible]

J. A. D'HEMECOURT. Henri CHAURANT. La seule Fabrique de CONFISERIE AU SUD, Avec une Usine à vapeur. H. CHAURANT & CO. Successeurs d'E. TURPIN (RED STORE) 98 ... Rue Vieille-Levée ... 98. La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de CANDI A la Nouvelle-Orléans. CANDIS EN BATONS [illegible] CHOCOLATS. [illegible] GATEAUX, OEUFS DE PAQUES EN SUCRE [illegible] H. CHAURANT & Co., RED STORE, 98 ... Rue Vieille-Levée ... 98.

Avis. Le Docteur KUNEMANN fait savoir à ses clients et amis qu'il vient d'établir son domicile au No 127 rue de la Douane entre Dauphine et Bourbon. Consultations de une heure à trois heures.

Attendu incessamment par les navires Tancrède, Augustino et Stella, de Bordeaux, et Michele Galatola, de Marseille: 800 BARRIQUES VIN [illegible] BLANCHIN & GIRAUD, 82 et 84, Vieille-Levée.

Sardines sans arrêtes. 10 CAISSES SARDINES à l'huile sans arrêtes. [illegible] J. B. SOLARI, 48, rue Royale.

Bière de Jeffrey et Muller. 270 BARILS BIÈRE [illegible]

Vins. Vins. [illegible] W. H. HENNING.

Au Vieux Pêcheur. A. THÈZE 128 ...... Passage de la Bourse 128

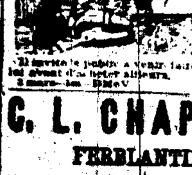

[illegible]

C. L. CHAPOTEL FERBLANTIER, Encoignure Bourbon et Bienville. [illegible] FERBLANTERIE, BAIGNOIRES, BAINS DE SIÈGE, BAINS DE PIEDS. [illegible]

Water Works. M. CHAPOTEL est autorisé par la Compagnie des Water Works à installer les tuyaux de plomb, les hydrants, [illegible]

J. SAGET, 128 ... CHARTRES ... 128

[illegible]

REDMOND B. MANNION, No 20, Rue Carondelet. [illegible]

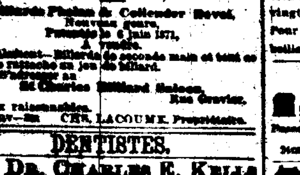

LES BILLARDS AMÉRICAINS PAR EXCELLENCE. [illegible] CHS. LACOUME, Propriétaire.

DENTISTES. Le Dr. CHARLES E. KELLS [illegible]

Révolution! Révolution! LES DENTS! [illegible] Le Dr. GEO. F. MALONEY [illegible]

DENTISTE. Le docteur ALLEN [illegible]

Pièce supérieure en complet pour $30 seulement. [illegible]

Mécanicien. Un bon MECANICIEN [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, [illegible] rue Vieille-Levée. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible] NORMAN & REISS [illegible] Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REISS, Nos 127 et 129 de la rue Vieille-Levée.

Avis de taxe de desséchement. [illegible] ALFRED SHAW, Administrateur des Comptes Publics.

AUX BOUCHERS! A VENDRE. [illegible]

Vins, Cognacs, Whisky, Liqueurs, Farines, Provisions, etc. L. MANUEL, Agent, 26 ... RUE DUMAINE ... 26. [illegible]

PHARMACIE GRIFFO, 295 . . ROYALE . . 295 COIN HOPITAL. Reçu, par le dernier steamer, un assortiment complet de Bandages herniaires, (PELOTES ANATOMIQUES) Venant des premières fabriques de Paris. [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS. VINS, LIQUEURS, &c, —ET— FABRICANTS DE SIROPS, 78 ... Vieille-Levée.

Demande de Solliciteurs. [illegible]

Boucles d'oreilles perdues. [illegible]

Propriétés à vendre et à louer. A Vendre, [illegible] A LOUER. [illegible] THEO. DANZIGER & SON. A LOUER. [illegible]

Occasion magnifique. [illegible] M. L. MANUEL.

Grocerie à vendre. [illegible] Grocerie à Vendre. [illegible] F. CAZAUX.

A Louer, [illegible] ED. F. STOCKMEYER & Co.

A vendre, [illegible] A. C. ZAPATA.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 26 MARS—CLASSE No 73. [illegible]

THEATRE DE L'OPERA. E. CALABRESI ... Directeur. Mercredi, 27 Mars 1872. Grand Concert Spirituel Donné par les ARTISTES DE L'OPÉRA, Au Bénéfice de La Souscription Patriotique Française pour la Libération du Territoire Français. PREMIÈRE PARTIE: [illegible] SECONDE PARTIE: [illegible]

SOUSCRIPTION FRANÇAISE. Avis aux Dames. [illegible]

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE DES RESIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE. [illegible]

Taxes de Ville de 1871. DÉPARTEMENT DES FINANCES. [illegible] JOHN S. WALTON, Administrateur des Finances.

Avis. [illegible] GEORGE A. SHERIDAN, Collecteur.

[illegible] JOSEPH MITCHEL, Caissier.

[illegible] A. BENJAMIN, Secrétaire.

Knickerbocker Life Insurance of NEW YORK. [illegible]

MONTRES. MONTRES. —AU MAGASIN DE— A. B. GRISWOLD & CO., [illegible]